

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
8	6	6

L'an 2024, le 24 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/10/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mmes : GRIVEL Christelle, LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM : CLOZIER Cyrille, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

Excusés : M. BEDET Sébastien, M. LOHSE Philippe,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher

Le :

Et

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. MANDRA Rodolphe

2024-25 – VIDEOPROTECTION

Comme évoqué en séance du conseil municipal du 17 juin dernier dans les questions diverses, ou il était demandé que chacun réfléchisse sur les emplacements des caméras pour la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

S'agissant de la voie publique ou des lieux et établissements ouverts au public, c'est la commission départementale vidéoprotection qui délivre les autorisations d'installation, pour 5 ans, (demande à renouveler tous les 5 ans) Un dossier sera à constituer.

Les caméras seront autorisées pour être à un endroit précis, avec un champ de vision précis.

Après réflexion, il est proposé d'installer les caméras sur les points ci-dessous :

- 1- Salle des fêtes route de Ménétréol RD12
- 2- Mairie côté route de Ménétréol RD12
- 3- Atelier technique route d'Ennordres RD30
- 4- Carrefour route de Neuvy et Nançay RD30-RD29E
- 5- Carrefour de la Planche RD 12
- 6- Route de Nançay sortie d'agglomération

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'installer les caméras aux endroits cités ci-dessus
- autorise le Maire à signer les documents afférents à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/10/2024
Le Maire
Nicolas MOREAU



Secrétaire de séance
Rodolphe MANDRA

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Rodolphe Mandra", written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official seal.

Transmis au contrôle de légalité le 8/11/2024
Publication sur le site internet de la commune le 12/11/2024

Acte à classer

2024-25

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-08T15-43-20.00 (MI256780835)

Identifiant unique de l'acte : 018-211801857-20241024-2024-25-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : VIDEOPROTECTION

Date de décision : 24/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementaires

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : 2024 25.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/11/24 à 15:43

Par SESTRE Corinne

Transmis

Date 08/11/24 à 15:43

Par SESTRE Corinne

Accusé de réception

Date 08/11/24 à 15:49

